

CHSLD MICHÈLE-BOHEC

Le 28 septembre 2022

## Rencontre annuelle des familles et informations sur le conventionnement

Madame, Monsieur,

La pandémie a fait en sorte que nous avons dû annuler la tenue de la rencontre annuelle des familles en 2020 et 2021. La dernière ayant eu lieu en 2019, nous reprenons, avec plaisir, cette activité importante pour nous, comme pour vous.

La rencontre avec les familles des résidents se tiendra **le mercredi 12 octobre 18h à 19h30** dans la salle des loisirs.

Cette rencontre s'inscrit dans le but de continuer à améliorer la qualité de nos interventions et de nos services. C'est aussi, pour nous, un moment de vous transmettre notre bilan annuel et de vous faire part de nos projets. Nous en profiterons pour vous expliquer où nous en sommes rendus dans la démarche de conventionnement dont vous trouverez des informations joint à cet envoi.

Souhaitant votre présence en grand nombre, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les plus distingués.



France Therrien  
Directrice du CHSLD

## Démarche d'harmonisation des CHSLD publics et privés<sup>1</sup>

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a mis sur pied, au cours des derniers mois, un projet d'harmonisation des centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) du Québec. Ce projet vise à harmoniser la qualité des soins et des services dans tous les milieux d'hébergement. Il passe par le conventionnement des CHSLD privés. Cela signifie que ces nouvelles installations privées conventionnées offriront les mêmes services aux usagers que ceux offerts dans les CHSLD publics et privés conventionnés déjà existants, qu'ils respecteront les mêmes normes de qualité et qu'ils rendront des comptes au MSSS.

En 2021, trois premiers établissements ont été l'objet d'un projet pilote et seront conventionnés, à l'automne 2022.

**Pour la prochaine étape du projet d'harmonisation, soit la phase 1, une cohorte de 9 établissements privés non conventionnés (dont fait partie les 5 CHSLD du Groupe Santé Arbec : CHSLD des Moulins, Émile McDuff, Louise-Faubert, Marguerite-Rocheleau et Michèle-Bohec) a récemment démarré les démarches devant conduire au conventionnement.** À ceux-ci s'ajouteront d'autres CHSLD au cours de l'automne. Ainsi, pour l'année 2022-2023, une vingtaine d'établissements privés non conventionnés auront amorcé ou complété l'exercice.

En avril 2023 débutera la phase 2 du conventionnement, laquelle devrait permettre à tous les établissements de franchir les différences étapes leur permettant d'être conventionnés, et ce, selon un calendrier qui sera établi en 2023-2024. D'ici là, certains travaux préparatoires pourront être amorcés avec les CHSLD privés non conventionnés visés afin de leur permettre de répondre à l'ensemble des prérequis nécessaires au conventionnement.

Un plus pour les usagers, les résidents et leurs proches ainsi que pour le personnel

- ↪ Le conventionnement des CHSLD privés vise à maintenir, consolider et, pour certains, améliorer l'offre de services actuelle. À l'issue du projet, toutes les personnes hébergées en CHSLD recevront des soins et des services adaptés à leurs besoins, du même niveau de qualité que ceux que l'on retrouve dans l'ensemble des CHSLD de la province, qu'ils soient publics ou privés conventionnés.
- ↪ Le conventionnement n'implique aucun déplacement de résident, que ce soit à l'interne ou vers un autre CHSLD, à moins que celui-ci en fasse la demande.
- ↪ *Les coûts d'hébergement resteront identiques pour nos CHSLD* puisqu'ils sont déjà établis en fonction des règles s'appliquant à la contribution de l'adulte hébergé. Il s'agit, en fait, des mêmes taux qui s'appliquent dans les établissements publics et cela tient compte des revenus des personnes avec un seuil maximal.
- ↪ Le conventionnement des CHSLD aura un impact positif sur les conditions de travail pour la grande majorité du personnel, car celles-ci seront les mêmes que celles du réseau public. Cela devrait permettre d'une part de favoriser la fidélisation du personnel, laquelle est positive pour les résidents qui ne devraient pas avoir à changer d'intervenants et, d'autre part, d'améliorer l'attraction de nouveaux employés.

**Si vous avez des questions, vous pouvez les adresser par courriel seulement à [conventionnement@groupe-sante-arbec.com](mailto:conventionnement@groupe-sante-arbec.com) et nous vous répondrons dans un délai raisonnable.**

<sup>1</sup> Source : Ministère de la Santé et des Services sociaux